

Développement Durable :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs » Rapport Brundtland « Our Common Futur » 1987

« Créer de la richesse, en consommant le moins de ressources et en favorisant le développement social »

Les principes du DD :

- La solidarité avec les pays du sud
- La vision à long terme
- Le principe de responsabilité
- Le principe de prévention
- Le principe de précaution
- Le principe de participation

<http://www.ecologie.gouv.fr/-Developpement-durable-.html>



Attestation Développement durable Responsabilité sociétale

décernée à

MANUPLAST
LA FERTE MACE (61)

le 24 juin 2008



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



Le Président



Le Directeur



Le Président

afnor

Le Secrétaire Général Adjoint

Cette attestation témoigne de l'engagement de l'organisme dans une démarche planifiée intégrant au minimum :

- L'identification de ses principaux enjeux en matière de Développement Durable à l'aide d'une méthode de diagnostic reconnue,
- L'affirmation d'un engagement sociétal responsable par l'expression d'une politique de Développement Durable définie à partir de ces enjeux,
- La mise en place d'un plan d'actions impactant les trois domaines du Développement Durable (économique, social et environnemental),
- L'actualisation régulière de ce plan d'actions,
- La communication sur le Développement Durable avec ses principales parties prenantes (en interne et en externe).